



carte pass carrefour

Par **J2113**, le **03/03/2020** à **17:32**

Bonjour,rnrnJ'ai un souci avec carrefour Banque qui aujourd'hui (depuis plusieurs mois) me demande 3500 euros. Je les ai donc appelé ils m'ont répondu qu'il n'avait aucun contrat signé à mon nom mais que je devais payé 3500 euros. Le 20 décembre 2019 je pars faire mes achats pour Noel et la ma carte bancaire bloqué, je contacte ma banque et je suis informée que Carrefour Banque m'a fiché auprès de la banque de France (sans prévenir, c'est peut-être normal je ne sais pas)rnrnDepuis j'ai contacté la CNIL mais eux non plus non pas de réponse de la part de Carrefour Banque. (j'ai envoyé plusieurs recommandé pour demander une copie du contrat signé)rnrnAujourd'hui un huissier m'a appelé me demandant de régler 3500 euros, j'ai répondu que je ne règlerais pas cette somme alors que je ne sais pas ce que c'est. Ce à quoi on m'a répondu des achats avec une carte pass, mais le montant est principalement fait d'intérêt, mais je n'ai toujours pas de document, juste des informations par téléphone de la part d'un huissier qui a conclu en me disant que vu que je ne voulais pas régler, elle continu les poursuites et ça sera des saisies sur compte bancaire.rnrnQue puis je faire ? Ai-je un quelconque recours ? Suis obligé de payer cette somme alors que je ne sais pas à quoi cela correspond exactement ?rnrnL'huissier m'a parlé de taux d'intérêt à 19.6%, je n'en verrais jamais la fin ...rnrnMerci d'avance pour votre aide, je suis totalement perdue, j'ai un salaire mais au smic pas de quoi rembourser une telle somme.rnrnJ.

Par **nihilscio**, le **03/03/2020** à **23:01**

Bonjour,rnrnTous les achats et retraits que vous avez faits au moyen de cette carte sont nécessairement inscrits sur un compte qu'il vous faut consulter.rnrnCette carte est une carte de crédit renouvelable. Le taux d'intérêt est effectivement de l'ordre de 20 %.rnrnTâchez de vous faire assister par une association de consommateurs.

Par **Tisuisse**, le **04/03/2020** à **09:23**

Bonjour J2113,rnrnAvez-vous réellement fait ces achats pour 3.500 euros ? Votre compte "carte pass V." devrait vous renseigner, non ?rnrnPour le moment, l'huissier agit en tant que société de recouvrement à l'amiable". Il ne pourra saisir que lorsque le tribunal vous aura condamné à payé et que ce même tribunal aura émis un titre exécutoire. Sans titr exécutoire, l'huissier ne peut que proférer des menaces, rien d'autre.rnrnVoyez les associations de défense des consommateurs, ils connaissent la réglementation, ont des avocats pour vous renseigner et vous aider.

Par **jos38**, le **04/03/2020** à **11:21**

bonjour. j'ai moi aussi une carte pass carrefour. vous avez forcément signé un contrat à leur service financier sinon il ne vous l'aurait pas délivrée. vous avez dû faire des achats en cliquant sur "crédit" à un taux d'intérêt élevé ou des retraits d'espèces . vous pouvez vous connecter à votre compte avec le numéro figurant sur la carte sous votre nom

Par **morobar**, le **04/03/2020** à **11:49**

Bonjour,rnrn[quote]rnJe les ai donc appelé ils m'ont répondu qu'il n'avait aucun contrat signé à mon nomrnrn[/quote]rnVous avez trouvé la carte PASS dans un paquet de lessive ?rnrnSoit vous êtes bien titulaire de cette carte de crédit, et vous avez reçu en son temps les relevés qui vont bien, car sachez que vous n'êtes pas seul utilisateur et que nous savons bien comment cela marche.rnrnSoit reste la possibilité d'une usurpation d'identité.

Par **Ju21**, le **04/03/2020** à **11:56**

Bonjour,rnrnMerci pour vos réponses rapides.rnrnNon je n'ai signé aucun contrat.rnÀ l'époque je travaillais à Carrefour et tout le monde me disais prends une carte tu verras c'est top, plus d'attente en caisse, qq réductions etc, donc j'ai demandé une carte et on m'en à envoyer une a la maison, donc j'ai fais quelques courses avec cette carte mais pas de ce montant la. (Au début je pensais même que tous les employés Carrefour en avait une)rnrnJ'ai eu la carte en 2017 et elle a expiré en 2018 et de ce que j'ai compris de l'huissier, depuis 2018, tous les mois j'ai 19.6% d'intérêt car sûrement qu'une note de course n'avait pas été réglée (je suppose). J'avoue ne pas suivre mon compte de près.rnrnEt je n'ai vraiment signé aucun document et j'aurais même lu 19.6% d'intérêt, j'aurais tiqué quand même je pense.rnrnJe veux bien payer la facture qu'il reste mais il y a je pense plus de 3000 euros d'intérêt.rnrnEt l'huissier n'a pas voulu entendre ce que je disais que je n'avais pas de contrat etc.rnrnEt je n'ai reçu aucun relevé papier, je n'ai pas de code pour me connecter via leur espace internet et Carrefour me dit que je dois payer pour avoir les codes d'accès.rnrnrnDemain je vais rappeler la CNIL, j'espère qu'il pourront me conseiller égalementrnrnMerci

Par **Tisuisse**, le **04/03/2020 à 13:04**

Et tu suis mon conseil parce que la CNIL va s'attacher à certaines choses, pas sur tes achats.

Par **Ju21**, le **04/03/2020 à 13:43**

Vous avez des assos de consommateurs à le conseiller ?
Je vais regarder tout a l'heure en rentrant a la maison
Merci

Par **nihilscio**, le **04/03/2020 à 13:50**

De toute façon, le créancier qui exige le paiement d'une dette doit apporter la preuve de celle-ci. Avant de vous obliger à payer quoi que ce soit, l'organisme financier doit vous remettre des relevés de compte précis. Il doit aussi apporter la preuve qu'une carte vous a été délivrée. Tant que vous n'avez pas reçu de preuves, vous pouvez refuser de reconnaître votre dette.
Avec un taux de 19,6%, un débit de 3 000 € peut être atteint :
- si vous avez retiré 1750 € dès 2017 sans aucun autre retrait ou remboursement depuis,
- si vous avez retiré 110 € par mois depuis 2017 sans avoir jamais rien remboursé.

Par **Ju21**, le **04/03/2020 à 15:01**

Ça doit être plusieurs sommes retiré ou payé, mais ce que je ne savais pas c'est que à chaque fois que je l'utilisais j'avais 20% environ d'intérêt.
Carrefour a des relevés mais je dois payer pour avoir les codes d'accès
Et pour la carte je l'ai reçu à la maison (je ne sais plus si c'était lettre simple ou recommandé)

Par **morobar**, le **04/03/2020 à 15:45**

Bref.
AU départ j'imaginais à vous lire une éventuelle usurpation d'identité, mais en réalité vous avez bien reçu ET UTILISE une carte Pass.
En achats et en retraits d'espèces.
Le retrait d'espèces n'est possible qu'en possession du code personnel, de même que les achats puisqu'outre la saisie du code il est demandé l'achat à crédit ou au comptant.
Votre mauvaise foi paraît établie et il faudra bien apurer la situation un jour ou l'autre afin d'obtenir la main-levée sur vos comptes, ou de dénoncer le blocage par opposition, si vous êtes encore dans les temps.

Par **Ju21**, le **04/03/2020 à 16:01**

Je ne savais pas qu'en utilisant cette carte j'aurais des intérêts, on ne m'a rien dit, je n'ai eu aucun contrat, aucune condition générale etc.rnIl n'y a pas de souci pour régler ce que j'ai dépensé mais pas 3000e d'intérêt

Par **nihilscio**, le **04/03/2020 à 16:27**

[quote]rnJe ne savais pas qu'en utilisant cette carte j'aurais des intérêts, on ne m'a rien dit, je n'ai eu aucun contrat, aucune condition générale etc.[/quote]rnComme déjà dit, c'est au créancier de prouver l'obligation. Il ne peut pas se réfugier derrière un code d'accès donné contre paiement. Vous imaginez qu'au tribunal le juge le croira sur parole ? Commencez par demander les preuves, notamment celle de votre acceptation du taux d'intérêt. En l'absence de document écrit, il sera difficile pour le créancier de demander des intérêts, surtout que ceux-ci sont à la limite du taux usuraire.rn[quote]rnIl n'y a pas de souci pour régler ce que j'ai dépensé mais pas 3000e d'intérêt[/quote]rnComme déjà dit, le montant de ce que vous avez dépensé est de 1 750 € au minimum et celui des intérêts de 1 250 € au maximum .

Par **Ju21**, le **04/03/2020 à 16:48**

Merci pour vos retoursrnJ'ai envoyé plusieurs recommandé demandant les papiers que j'aurais signé mais sans réponse.rnL'huissier les a demandé et les a, j'ai demandé a ce qu'il me les transmette, on m'a répondu que ce n'était pas possible.rnEt oui je réglerai 1750 de dépense effectué mais j'aimerais le voir écrit noir sur blanc